



POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PC-4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PC-4.10 Temps consacré par les administrateurs à leurs fonctions

Nous reconnaissons les bénéfices pour les administrateurs de siéger à différents conseils. Toutefois, ceux-ci doivent s'assurer de gérer tous leurs engagements de façon à s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités. En l'absence de motif valable, nous encourageons les administrateurs à être présents aux réunions du conseil et à dédier suffisamment de temps à la préparation de celles-ci.

Si le nombre de conseils sur lesquels siège un administrateur limite, selon nous, sa capacité à s'acquitter avec efficacité de ses fonctions et responsabilités, nous pourrions nous opposer à son élection.